

Compte Rendu de l'Assemblée Constitutive de l'association Handiville

Le samedi 27 janvier 2007 à 10h, 12D rue Bernard Pontneau, 40140 SOUSTONS
se sont réunis :

Pascal Schwindowsky
Vincent Labeyrie
Christine Libert
Daniel Daigneau
Blandine Duvignau
Stéphanie Taravella,

dans l'intention de créer l'association Handiville, d'en définir les statuts, l'objet, les membres fondateurs, leurs rôles et toutes les rubriques détaillées des Statuts de l'Association ci-joints.

Statuts de l'association Handiville

Chaque point des Statuts de la future association a été discuté, et adopté après concertation, dans la forme actuelle détaillée dans le document joint : « Statuts de l'Association Handiville ».

Convention de partenariat et calendrier

Monsieur Labeyrie propose d'établir un calendrier de travail (ci-joint), et de se renseigner sur les conventions de partenariat possibles. La ligne de conduite en la matière étant le désintéressement des membres, et le respect de l'objectif principal : la défense des personnes à mobilité réduite.

Une convention de partenariat type sera proposée le 24 février 2007, et ratifiée après accord des tous les membres fondateurs.

Frais induits

Pascal Schwindowsky évoque les frais induits par l'activité de l'association, pour l'instant, chacun fera selon ses possibilités pour débiter l'activité de l'association. Par la suite, les frais seront remboursés selon les modalités prévues par la législation du monde associatif.

Pascal Schwindowsky propose qu'après accord préfectoral de la création de l'association Handiville, soit entreprise une démarche de protection de l'idée auprès de l'Institut National de Protection des Idées. Sa démarche ayant pour l'instant échoué. Les frais liés à cette demande seront à la charge de l'association Handiville.

Financement

Le montant des cotisations sera établi à 10 euros pour l'année 2007.

Les demandes de subventions et de local pour l'association seront évoqués lorsque les statuts auront été validés en préfecture.

Divers

Des collectivités contactées par Pascal Schwindowsky (Mairie de Capbreton) sont déjà intéressées par le projet, des démarches sont en attente de l'accord officiel des statuts.

La séance est levée à 12h30.